

Europolitique 8.5.2013

[\(AE\) SUISSE: Roberto Balzaretto, si l'échange automatique d'informations devient un véritable standard international, la Suisse sera prête à discuter](#)

Bruxelles, 08/05/2013 (Agence Europe) - En poste de juillet 2012 à Bruxelles, Roberto Balzaretto est le chef de la mission de la Suisse auprès de l'UE. Il livre à EUROPE la position de son pays sur le dossier 'fiscalité de l'épargne' et justifie la décision de Berne de limiter pendant un an l'arrivée de ressortissants de l'UE. (MB et SP)

Agence Europe (AE) - Quel impact a la croissance atone en Europe sur l'économie suisse ?

Roberto Balzaretto (RB) - Un rhume dans l'UE provoque une poussée de fièvre chez nous. Les échanges entre l'UE et la Suisse représentent plus de 800 millions d'euros par jour ouvrable. La Suisse est l'un des seuls pays au monde avec qui l'UE réalise un surplus, de 33 milliards d'euros par an. Notre intérêt est que la reprise revienne vite en Europe. Un effet indirect de la crise de la dette, c'est aussi l'affaiblissement de l'euro par rapport au franc suisse qui nous pose de gros soucis. Il y a un an et demi, notre Banque centrale a dû intervenir pour stabiliser le taux de change et intervient encore régulièrement pour assurer la stabilité du franc.

(AE) - Comment percevez-vous les discussions sur la création d'une union bancaire ?

(RB) - Si cela permet d'avoir des normes prudentielles unifiées qui stabilisent les marchés financiers, et non pas discriminatoires à l'égard de pays tiers comme la Suisse, tout cela est très bienvenu.

(AE) - La question fiscale est redevenue un sujet brûlant. La Suisse est-elle prête à s'inscrire dans un mouvement de généralisation de l'échange automatique d'informations ?

(RB) - À l'instar de la directive européenne, l'accord avec l'UE sur la fiscalité de l'épargne porte sur les intérêts classiques des personnes physiques et ne couvre pas d'autres revenus comme les dividendes ou les revenus des entreprises. Il est basé sur une retenue à la source, qui est au moins aussi efficace que l'échange automatique d'informations, et permet de reverser chaque année quelques centaines de millions d'euros aux États membres. Nous sommes disposés depuis longtemps à négocier des modifications à cet accord. Jusqu'à présent, l'UE n'a pas été en mesure de répondre à cette offre pour des raisons internes.

Ceci étant, si l'échange automatique d'informations devient un véritable standard international - ce que l'OCDE n'a pas encore réussi à faire - la Suisse sera alors prête à discuter. Un tel standard doit avoir une portée globale et concerner toutes les grandes places financières américaines, européennes et asiatiques. En outre, il conviendra de combler les lacunes constatées dans l'identification des ayants-droit économiques pour les personnes juridiques, les trusts et autres montages juridiques.

(AE) - Faut-il élargir l'accord aux revenus des sociétés ?

(RB) - L'UE n'a pas de compétence propre en matière de fiscalité des entreprises. Mais nous discutons parce qu'elle prétend que certains régimes fiscaux dans nos cantons sont discriminatoires et faussent indirectement les règles de la concurrence. Nous reconnaissons que certains régimes fiscaux ne sont plus adéquats, en clair ceux

permettant d'imposer différemment les revenus des entreprises selon qu'ils sont réalisés en Suisse ou dans l'UE. Cela s'appelle le 'ring fencing'.

Nous recherchons une solution qui soit fixée dans un accord contraignant, qui définisse les régimes qui posent problème, mais qui permette aussi de lever les contre-mesures que certains États membres ont prises à notre égard. Nous voulons fixer cela dans un accord solide afin de tourner la page. D'ailleurs, dans certains pays de l'UE, des constructions sont considérées comme tout à fait acceptables pour optimiser la fiscalité des entreprises, comme les 'licence ou les IT boxes' ou les intérêts notionnels en Belgique.

(AE) - Si l'échange automatique d'informations se généralise, quid des accords 'Rubik' ?

(RB) - Ces accords, signés avec trois pays, ont finalement été mis en vigueur avec deux (Autriche et Royaume-Uni) faute de ratification en Allemagne. Ils permettent, d'une part, de régulariser la situation fiscale des avoirs déposés en Suisse et, d'autre part, d'imposer à la source les revenus futurs. Nous avons un intérêt à avoir une solution juridique claire et définitive pour les deux cas de figure.

Ces accords complètent l'accord 'fiscalité de l'épargne' avec l'UE car ils portent aussi sur les dividendes et d'autres types de revenus, ainsi que sur les successions. Ce que nous avons fait avec ces États, nous pourrions très bien le faire avec l'UE.

Pour ce qui est du passé, rien n'est prévu avec l'UE. L'échange automatique d'informations porte sur le futur. C'est pourquoi nous avons offert aux États une solution de type 'Rubik', la seule permettant de payer des sommes conséquentes et de faire '*tabula rasa*' du passé.

(AE) - La décision de limiter l'arrivée de citoyens de l'UE a suscité de nombreuses réactions...

(RB) - Nous sommes parmi les pays au monde qui accueillent le plus de citoyens de l'UE, environ 1,25 million. En dix ans, la population de notre pays est passée de 7,3 à plus de 8 millions d'habitants et la plus grande partie de cette augmentation est liée à l'arrivée de citoyens de l'UE, soit presque 400 000 ressortissants. Cela prouve que nous sommes un pays ouvert à l'immigration. Notre économie avait besoin de cette main-d'œuvre et a pu l'absorber. D'ailleurs, sur cette période, le chômage n'a pas beaucoup bougé.

Cela étant, une telle croissance démographique pose des défis, notamment pour les infrastructures. La géographie de notre pays est compliquée et l'espace utilisable limité. Il y a aussi dans une partie de la population la perception que de plus en plus de travailleurs étrangers viennent prendre le travail et acceptent des conditions sociales et salariales qui ne correspondent pas aux standards suisses.

L'activation de la clause de sauvegarde, prévue par l'accord bilatéral que nous avons conclu avec l'UE, répond à ces soucis. Il n'y a aucun doute possible sur le fait que, pour les pays de l'UE17, nous atteindrons, fin mai, le seuil permettant de l'activer. Activer la clause est une question de crédibilité auprès des citoyens suisses, qui ont dit 'oui' aux extensions successives de l'accord suite à l'élargissement de l'UE lors de votes populaires mais ont souhaité pouvoir limiter les flux migratoires pendant une période transitoire.

Par ailleurs, nous serons amenés à nous exprimer, probablement d'ici à fin 2014, en votation populaire sur deux initiatives sur la limitation de l'immigration étrangère et de la croissance démographique.

(AE) - Activer cette clause est interprété comme un signal de fermeture vis à vis de l'UE...

(RB) - Ces critiques sont très exagérées. Avec le plafonnement que nous allons mettre en place, à 53 700 nouveaux permis pour les pays de l'UE17 et à 2180 pour les pays de l'UE8 (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovaquie qui sont déjà soumises à des quotas depuis mai 2012, NdlR), cela représentera une réduction théorique de 3000 permis de travail. En outre, nous ne limitons pas les permis de courte durée (1 an) et ceux qui ont déjà obtenu un permis de longue durée (5 ans) le garderont. Les étudiants et les travailleurs frontaliers ne sont pas concernés.

On nous reproche de plus de traiter différemment les citoyens de l'UE17 et de l'UE8. Pour nous, cette différence entre pays se justifie par le fait que, s'il y a un seul accord bilatéral, ses extensions successives prévoient des périodes transitoires différentes. Les clauses de sauvegarde doivent donc être différenciées.

(AE) - À quelle peur l'activation de la clause de sauvegarde répond-elle ?

(RB) - Cette crainte est plutôt liée aux phénomènes de dumping social et salarial et aux défis que la croissance démographique pose pour les infrastructures. Mais la discussion générale porte aussi sur les travailleurs frontaliers qui ne sont pas concernés par la clause de sauvegarde mais sont soupçonnés d'être plus disposés à accepter certaines conditions de travail. Dans la zone du Tessin, à la frontière italienne, près de 60 000 personnes viennent travailler chaque jour pour un marché du travail qui compte sans cela environ 140 000 personnes. Il va donc falloir répondre à ces préoccupations et lutter contre toutes les formes d'abus.

(AE) - Avez-vous constaté davantage de travailleurs venant des pays du sud de l'UE en crise ?

(RB) - Pas forcément. Beaucoup de personnes viennent parce qu'elles ont déjà un ancrage dans le pays, comme les Portugais. Les arrivées d'Espagnols ont un peu repris ces 3 dernières années. En revanche, 35 à 40 000 Allemands sont arrivés chaque année depuis 2007, surtout en Suisse alémanique.

(AE) - Que se passera-t-il si une limitation générale de l'immigration est introduite en Suisse ?

(RB) - Nous serons alors en violation de l'accord conclu avec l'UE. Cela créera des problèmes.

(AE) - L'Espace Schengen, auquel la Suisse est associée, fonctionne-t-il de façon satisfaisante ?

(RB) - Notre participation à Schengen s'est généralement traduite par un gain au niveau sécuritaire. Nous avons accès à de nombreuses bases de données qui sont très précieuses et la coopération entre les autorités nationales fonctionne. Et cela même si certains projets, comme le Système d'information Schengen de 2ème génération, s'avèrent plus coûteux que prévu et ne sont pas encore tout à fait prêts.

Mais il ne faut pas être naïf. Tant qu'il n'y aura pas d'homogénéité économique et sociale dans l'Espace Schengen, il y aura des lieux avec une certaine criminalité transfrontalière. Il est donc impératif de continuer de renforcer les coopérations. Nous le faisons avec engagement en tant qu'État associé.

(AE) - Où en sont les discussions sur le volet institutionnel des relations UE/Suisse ?

(RB) - Nos relations bilatérales se fondent sur une vingtaine d'accords importants sur un total de 120. L'UE a souhaité, d'une part, une conduite plus structurée de tous ces accords et, d'autre part, elle a indiqué que, si la Suisse voulait un accès au marché intérieur aujourd'hui très partiel, nous devrions réfléchir ensemble à un mécanisme institutionnel autre que le mécanisme classique de droit international. De manière à ce que le droit applicable soit le même partout, qu'il le reste dans le futur et qu'il soit appliqué de manière homogène.

En juin 2012, nous avons proposé un nouveau système institutionnel. Nous admettons l'homogénéité du droit: le futur accord se fondera sur le droit de l'UE. Et nous nous engageons à le reprendre, à l'avenir, de manière dynamique. L'UE salue ce point. Mais elle considère qu'il faut améliorer l'application et la surveillance des accords Suisse-UE. C'est là-dessus que nous travaillons aujourd'hui, pour l'instant au niveau technique, en vue de soumettre des options aux instances politiques de part et d'autre.

COPYRIGHT AGENCE EUROPE© NOT AVAILABLE FOR RE-
DISSEMINATION